

## Procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2022

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Karen ANCEY, Antonio MONTES, Jérôme HAUTEVILLE.

Membres excusés : Vincent REQUET, Benjamin GRENAT et Marie-France VIGNES qui donne pouvoir à Jérôme HAUTEVILLE.

### 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2022

**Vote : Accord à l'unanimité.**

### 2- Nomination d'un secrétaire de séance

Cyrille GALLAY est nommé secrétaire de séance.

### 3- Modifications à l'ordre du jour

*Ajouter les points*

- Contrats de vacations (secrétariat, entretien des locaux et animation périscolaire)
- Location d'un garage communal au Panoramic

**Vote : Accord à l'unanimité.**

### 4- Emprunt travaux de raccordement à l'assainissement collectif et de renouvellement de la conduite d'eau potable à BELMONT

Madame le Maire informe les membres du conseil d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour les travaux de raccordement à l'assainissement collectif et de renouvellement de la conduite d'eau potable à BELMONT d'un montant de 128 000.00 € au taux de 3.27 % pour une durée de 20 ans. La périodicité des échéances sera trimestrielle.

### 5- Convention de désignation de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction des réseaux d'éclairage public et de télécommunications à BELMONT avec le SYANE

Madame le Maire rappelle les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif et le renouvellement des conduites d'eau potable à BELMONT. Elle souhaite profiter de l'occasion pour faire enfouir les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications afin de réduire la facture. Il a été convenu avec le SYANE que celui-ci prendra en charge financièrement l'enfouissement du réseau d'électricité.

Pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication, il y a lieu de signer une convention avec le SYANE pour la désignation de la maîtrise d'ouvrage. Le montant des travaux est estimé à :

Réseaux d'éclairage public : 12 710.00 € HT soit 15 252.00 € TTC

Réseaux de télécommunication : 31 460.00 € HT soit 37 752.00 € TTC

La participation du SYANE s'établit à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération sur le réseau de l'éclairage public + la part de TVA récupérée soit un montant de 6 314.33 €

## 8- Contrats « bleu » à tarifs réglementés EDF

Madame le maire informe de la situation actuelle des tarifs EDF qui sont en « sortie de tarifs marché » depuis 2021. Suite à l'augmentation importante des tarifs prévus en 2023 pour cette catégorie de contrats, et renseignements pris auprès d'EDF, la commune peut bénéficier de contrats à tarifs réglementés et minimiser l'augmentation des tarifs pour l'année à venir.

Madame le maire souhaite donc contracter des contrats « bleu » à tarifs réglementés qui sont proposés par EDF aux tarifs ci-après et sollicite l'autorisation de signer les contrats :

### ECLAIRAGE PUBLIC

ADRESSE	PUIS-SANCE	TARIFS 2021		SORTIES TARIFS 2022		SORTIES TARIFS 2023		TARIFS BLEU 2023	
		ABONNE-MENT	KWH	ABONNE-MENT	KWH	ABONNE-MENT	KWH	ABONNE-MENT	KWH
CHEF LIEU	5.8	<b>51.85 €</b>	<b>0.07 €</b>	<b>48.62 €</b>	<b>0.09 €</b>	<b>50.23 €</b>	<b>0.35 €</b>	<b>64.15 €</b>	<b>0.10 €</b>
FRENAY	0.7	<b>6.10 €</b>	<b>0.07 €</b>	<b>16.13 €</b>	<b>0.09 €</b>	<b>17.49 €</b>	<b>0.35 €</b>	<b>7.74 €</b>	<b>0.10 €</b>
POMBOURG	0.4	<b>3.41 €</b>	<b>0.07 €</b>	<b>14.22 €</b>	<b>0.09 €</b>	<b>15.56 €</b>	<b>0.35 €</b>	<b>4.42 €</b>	<b>0.10 €</b>
LE CRUET	1.8	<b>15.97 €</b>	<b>0.07 €</b>	<b>23.14 €</b>	<b>0.09 €</b>	<b>24.55 €</b>	<b>0.35 €</b>	<b>19.91 €</b>	<b>0.10 €</b>
BELMONT	1.6	<b>14.17 €</b>	<b>0.07 €</b>	<b>22.03 €</b>	<b>0.09 €</b>	<b>23.27 €</b>	<b>0.35 €</b>	<b>17.70 €</b>	<b>0.10 €</b>
CHAVANETTE	1.2	<b>10.58 €</b>	<b>0.07 €</b>	<b>19.32 €</b>	<b>0.09 €</b>	<b>20.70 €</b>	<b>0.35 €</b>	<b>13.27 €</b>	<b>0.10 €</b>

### BATIMENTS

ADRESSE	PUIS-SANCE	TARIFS 2021		SORTIES TARIFS 2022		SORTIES TARIFS 2023		TARIFS BLEU 2023	
		ABONNE-MENT	KWH	ABONNE-MENT	KWH	ABONNE-MENT	KWH	ABONNE-MENT	KWH
APPART. MAIRIE	6	<b>13.03 €</b>	<b>0.11 €</b>	<b>16.35 €</b>	<b>0.14 €</b>	<b>19.06 €</b>	<b>0.40 €</b>	<b>12.44 €</b>	<b>0.14 €</b>
LOCAL POMPIERS	6	<b>13.03 €</b>	<b>0.11 €</b>	<b>16.35 €</b>	<b>0.14 €</b>	<b>19.06 €</b>	<b>0.40 €</b>	<b>12.44 €</b>	<b>0.14 €</b>
GARAGE	6	<b>13.03 €</b>	<b>0.11 €</b>	<b>16.35 €</b>	<b>0.14 €</b>	<b>19.06 €</b>	<b>0.40 €</b>	<b>12.44 €</b>	<b>0.14 €</b>
STATION UV - COL	6	<b>13.03 €</b>	<b>0.11 €</b>	<b>16.35 €</b>	<b>0.14 €</b>	<b>19.06 €</b>	<b>0.40 €</b>	<b>12.44 €</b>	<b>0.14 €</b>
EGLISE	9	<b>15.32 €</b>	<b>0.11 €</b>	<b>18.64 €</b>	<b>0.14 €</b>	<b>21.31 €</b>	<b>0.40 €</b>	<b>14.65 €</b>	<b>0.14 €</b>
LES MAUPAS - STEP	12	<b>17.94 €</b>	<b>0.11 €</b>	<b>21.20 €</b>	<b>0.14 €</b>	<b>23.56 €</b>	<b>0.40 €</b>	<b>17.02 €</b>	<b>0.14 €</b>
GARAGE MI-NIBUS	12	<b>17.94 €</b>	<b>0.11 €</b>	<b>21.20 €</b>	<b>0.14 €</b>	<b>23.56 €</b>	<b>0.40 €</b>	<b>17.02 €</b>	<b>0.14 €</b>
ECOLE	15	<b>20.06 €</b>	<b>0.11 €</b>	<b>23.20 €</b>	<b>0.14 €</b>	<b>25.81 €</b>	<b>0.40 €</b>	<b>19.25 €</b>	<b>0.14 €</b>

(Délibération 2022 10 05)

**Vote : Accord à l'unanimité.**

## 9- Dotation Générale de Décentralisation (DGD) d'urbanisme 2022

Madame le maire informe les membres du Conseil de l'octroi d'une subvention de 16 000.00 € dans le cadre de la DGD d'urbanisme 2022 pour le financement des études et le renforcement de l'ingénierie de la mise en œuvre d'un projet d'Orientation, d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le PLUIH.

**Vote : Accord à l'unanimité.**

• *Animation des activités périscolaires*

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de recruter en cas de besoin un vacataire pour effectuer l'animation des activités périscolaires pour 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est proposé également aux membres du Conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut au smic.

(Délibération 2022 10 09)

**Vote : Accord à l'unanimité.**

13- Location d'un garage au Panoramic

Un habitant souhaite louer le garage N°1 au Panoramic qui appartient à la commune. Madame le maire propose un loyer de 50.00 € mensuel. Le loyer sera révisé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

L'indice de base est celui du 3<sup>e</sup> trimestre 2022 dont la valeur s'établit à 136.27.

(Délibération 2022 10 10)

**Vote : Accord à l'unanimité.**

14- Points sur les sentiers balisés par la CCHC

Le Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnée a été validé par la commission départementale. Sur la Commune, deux sentiers ont été retenus : le sentier des Bords de Dranse et le Tour du Sangeon.

15- Questions diverses

Plusieurs réunions à venir :

- Commission « Culture et communication ».  
Préparation du bulletin municipal de fin d'année.
- Commission « travaux »

Repas de Noël le vendredi 16 décembre offert par la municipalité et Fête de Noël organisée par l'APE à 18h30 le même jour.

Concert de Noël le 23 décembre à 19h00 à l'église.

Valorisation des talents des jeunes : Antonio MONTES propose de valoriser les talents des jeunes du village et propose de les recenser. Trois jeunes accordéonistes ont déjà été repérées.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,  
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance,  
Cyrille GALLAY